L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XXIX. PHILADELPHIE, 18 AOUT, 1810. VOL. II.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÈTRE.

LITTÉRATURE.

Quelques Réflexions sur les Auteurs qui ont fixé la Langue Française.

La langue française a sans doute d'éternelles obligations aux écrivains du dix-septieme siecle, et particulierement à Pascal, à Boileau et à Racine. Elle leur doit plusde clarté, d'aisance, de délicatesse, d'harmonie, de grâce et de coloris. Ils lui ont encore donné une élégance, une noblesse et une dignité inconnues jusqu'à eux ; mais ces derniers présens lui ont coûté un prix assez cher. En recevant de nouvelles richesses, elle a vu s'affaiblir ou disparaître l'énergie, la hardiesse, la concision, la naïveté et le tour original qui formaient ses principaux caracteres du tems de Montaigne et de Regnier. Toutefois il ne lui conviendrait pas de faire légerement le procès à ses bienfaiteurs. Les hommes de génie eux-mêmes sont modifiés par l'esprit de leur siecle. L'enfance de Corneille avait été bercée au bruit des discordes civiles, qui échauffaient dans tous les cœurs le sentiment de l'admiration pour les vertus séveres des Romains ; aussi la force, la grandeur et l'audace sont-elles les principales qualités de leur sublime peintre. Mais les héros du tems mêlaient aux agitations politiques un rafinement de galanterie qu'au premier aspect on croirait tout-à-fait incompatible avec les pensées sérieuses, la préoccupation forte, les passions exclusives de l'homme de parti. Ce même Richelieu qui portait seul tout le poids du gouvernement, ce ministre, la terreur de la France et de l'Europe, faisait soutenir des theses d'amour chez sa niece Mlle. de Wignerod, et soupirait pour la Duchesse de Chevreuse. On se rappelle que la Fronde exagéra encore ces ridicules. L'hôtel de Rambouillet, livré à la fureur du bel esprit, mit aussi en honneur une méthaphysique platonicienne sur l'amour. Cette espece de beau idéal et fantastique plaisait beaucoup au sexe qui, sans renoncer aux réalités, recevait, avec un plaisir mêlé d'orgueil, un encens preque semblable à celui offert par nos anciens chevaliers à la dame de leurs pensées. Aujourd'hui une femme galante éclaterait de rire aux déclarations d'un amour si quintessencié ; une femme réservée et sensible sourirait de pitié à tout ce phébus ; mais telles étaient les mœurs du tems ; et lorsqu'un la Rochefoucauld et tant d'autres personnages distingués répétaient tous ces lieux communs de morale amou-

reuse, la sottise seule pourrait croire qu'elle aurait échappé à la contagion générale. Corneille ne sut pas s'en préserver: disons mieux, il ne pensa pas même à l'éviter. Son esprit, encore exalté par la lecture du théâtre espagnol, prit naturellement en amour le ton de ses plus illustres contemporains. De là cette subtilité, ces argumentations, ce jargon métaphysique qu'on lui reproche avec justice. De là aussi l'élévation quelquefois ravissante des rôles d'Emilie, de Viriate et de Pauline. On a paru quelquefois s'étonner de ce que les Sévigné et leurs émules, constantes dans leurs vieilles admirations, eussent préféré Corneille au plus tendres des poëtes; cet étonnement aurait dû disparaître à la premiere réflexion. Indépendamment de toutes ses admirables qualités, le pere de la tragédie française avait sur son jeune rival l'avantage d'être l'interprête de l'opinion presque générale. Quand ces héros parlaient d'amour ou de vertu guerriere, ils exprimaient le sentiment de la cour, de la noblesse et du peuple qui les imite. D'ailleurs c'est le propre du sublime d'exciter l'enthousiasme et de faire pâlir tous les objets de comparaison. Rendons une autre justice à Corneille. Malgré ses nombreux défauts, son style a souvent une vérité, une franchise, j'oserais presque dire une candeur et une bonhommie qui conservent à notre langue sa physionomie antique. Pour être juste, il faut avouer que ce grand poëte a laissé dans ses beaux morceaux des modeles que l'on n'a point surpassés. Avouons en même tems que Corneille manquaient de plusieurs qualités nécessaires pour épurer, polir et fixer une langue. L'académie française, créée par Richelieu en 1635, s'était occupée sans relâche de ce soin important. Ses travaux, précédés de ceux de Balzac et de Vaugelas, et les progrès que la nation faisait chaque jour dans l'art social, avait opéré un changement aussi rapide qu'étonnant; on en jugera par l'anecdote suivante. Quelque tems avant sa mort, arrivée le 28 Octobre 1646, le vieux poëte Maynard fit un voyage à Paris. Chaque fois qu'il prenait la parole, on l'arrêtait en lui disant: Ce mot là n'est plus d'usage. Tout le monde sait que l'honneur d'avoir fixé notre langue en prose appartient à Pascal. La poésie est redevable du même service à Boileau et à Racine; mais le premier de ces auteurs n'avaient pas, peut-être, assez médité les qualités précieuses du style de nos anciens écrivains. A force de pureté et d'élégance, il n'a point assez conservé la franchise, l'abandon, le tour vif et rapide, et la naïveté du langage de nos peres. Il parvint à lui faire adopter des beautés étrangeres, et lui laissa perdre quelques unes des siennes propres. On est d'autant plus surpris de cette direction du talent de Pascal, que son génie vaste, son esprit profondément méditatif, devaient avoir besoin d'une langue pleine de richesse et de liberté. Maître de tout tenter, il aurait pu conserver, et consacrer à jamais par son autorité, une partie du style de Montaigne. Malgré cette réflexion que nous soumettons au jugement du lecteur, les *Provinciales* ne sont pas moins un chef-d'œuvre immortel. Mais l'expression de Pascal m'a semblé plus hardie dans le *Recueil de ses Pensées*. Elle respire quelquefois toute l'audace de ses incursions dans le monde intellectuel.

Boileau, et surtout Racine, bien plus créateur en fait de langage que son maître, unissaient à tous les dons particuliers que le poëte doit avoir reçus en naissant, un jugement solide et un goût exquis. Ils avaient

accru et fortifié ces présens de la nature dans le commerce assidu des Grecs et des Latins. En étudiant deux langues si harmonieuses et si fécondes, ils reconnurent ce qui manquait à la nôtre et formerent la résolution de l'enrichir. Ce serait aimer le luxe des paroles que de retracer en détail tout ce que ces célebres amis ont fait pour elle.

Ils ont vraiment créé une poésie nouvelle. Mais pourquoi, trop fidelles à suivre l'exemple de Malherbe qui poussa jusqu'à l'excès l'amour de la pureté du langage, trop asservis aux lois tyranniques de l'usage et du ton de leur siecle, se sont-ils entierement détournés des sentiers fréquentés par Marot et plusieurs autres ? Malheureusement la cour qu'ils avaient corrigée de son mauvais goût, d'une sotte admiration pour les romans de Scudéri et les vers de Pradon ; donna à son tour le ton à ses réformateurs. Une grandeur toute théâtrale leur en imposa. La langue des familiers du brave François premier aurait paru trop franche, trop libre et trop populaire aux courtisans du superbe Louis XIV. C'était courir des chances de mauvais succès que d'essayer de la faire revivre devant eux. Cependant Boileau lui-même, quelque parfait qu'il soit, eût gagné de la franchise et de l'abandon en fondant dans son style celui de Regnier. Il se contenta de lui rendre une justice éclatante, de lui emprunter des pensées, des vers même, et n'imita point sa maniere vive, énergique et naturelle. Pour la naïveté qui donne encore tant de charme au vieux style de son célebre devancier, Boileau eût en vain cherché à acquérir cette qualité ; elle manquait à son talent : peut-être même n'en sentait il pas tout le prix ; du moins on pourrait le présumer, puisqu'il a oublié dans son Art poétique l'Apologue et La Fontaine. Mais nous nous arrêtons, et quand on pense que ce grand homme fut le maître de tous les écrivains du dix-septieme siecle, qu'il sera éternellement le législateur du Parnasse français, on craint d'avoir blasphémé.

Racine obligé de prêter à Malpomene un langage digne d'elle, et d'ailleurs plus assidu à la cour que son véridique ami, ne croyait jamais s'exprimer avec assez de pompe et de noblesse devant ses illustres spectateurs ; néamoins il emprunta souvent au peuple lui-même une foule de tournures vives, d'expressions ordinaires et communes mêmes ; mais quel soin il prenait de déguiser ces larcins hardis aux oreilles dédaigneuses ! Comme il s'attachait à faire passer la simplicité des paroles à la faveur de la plus douce mélodie ! Tant d'artifices employés par un homme si judicieux annoncent qu'il connaissait bien le goût de son siecle, qu'il le craignait, et se croyait obligé d'y sacrifier. Une réflexion puisée dans mon sujet même nous porte à adopter cet avis. Racine, profondément nourri de la langue d'Homere, en avait nécessairement senti et admiré la naïveté, qualité commune à tous les écrivains grecs, quelle que soit d'ailleurs leurs talens. Il savait que cette langue qui ne dédaigne rien, qui n'a point de mots roturiers, pouvait tout rendre avec une admirable vérité. Il avait vu Euripide trouver le pathétique le plus touchant dans l'expression naïve des mouvemens du cœur. Pourquoi donc jugea-t-il nécessaire de parer la simplicité de l'expression du poëte grec, d'altérer même la vérité des sentimens, jusque dans ces passages où le génie de notre langue s'accordait parfaitement avec celui de l'idiôme de son maître. C'est que rien n'était moins naïf que la cour, et que trop certain

de cette observation, il désespéra de réussir en montrant la nature telle qu'elle est de tout tems à des hommes artificiels qui l'auraient dédaignée ou méconnue.

Racine n'a point cru pouvoir descendre jusqu'au naturel et à la simplicité d'Euripide ; par la même raison il s'est entierement éloigné de la route des prédécesseurs de Malherbe. On ne saurait nier cependant que son talent flexible, son goût délicat n'eussent trouvé des mines précieuses à exploiter dans ces vieux auteurs. Personne, excepté Lafontaine, n'a possédé le mérite de la variété comme Racine ; eh bien ! il en aurait d'avantage si l'on trouvait quelquefois chez lui de ces vers que le bon-homme semble avoir retenus en causant avec Marot ou Saint-Gelais, et qui s'embellissent sous sa plume, comme un bon mot répété par un homme d'esprit. Nous permettra-t-on d'aller plus loin ? Nous avons pensé plus d'une fois que le soin continuel de l'élégance a vraiment coûté des beautés tragiques à l'auteur de Phedre. Il ferait verser plus de larmes encore, s'il eût plus souvent osé être tout-à-fait simple, et laisser aller ses expressions, comme elles sortiraient d'un cœur naïf ou vivement ému. La scene d'Athalie avec Joas offre un exemple des ressources de ce génie merveilleux et capable de tout, dont la nature avait doué le rival de Corneille et d'Euripide. On ne trouverait dans ce dernier rien de comparable à cette admirable scene. Mais que son Iphigénie est touchante ! Pour la comparer un moment à celle de Racine, nous sommes obligés de citer des vers que tout le monde sait par cœur ;

IPHIGÉNIE.

Mon pere !
Cessez de vous troubler ; vous n'êtes point trahi ;
Quand vous commanderez, vous serez obéi.
Ma vie est votre bien. Vous voulez le reprendre.
Vos ordres, sans détours pouvaient se faire entendre.
D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis
Que j'acceptais l'époux que vous m'aviez promis,
Je saurai, s'il le faut, victime obéissante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente,
Et, respectant le coup par vous-même ordonné,
Vous rendre tout le sang que vous m'avez donné.
Si pourtant ce respect, si cette obéissance
Paraît digne à vos yeux d'une autre récompense ;
Si d'une mere en pleurs vous plaignez les ennuis,
J'ose vous dire qu'ici en l'état où je suis,
Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie,
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie,
Ni qu'en me l'arrachant un sévere destin,
Si près de ma naissance en eût marqué la fin.
Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la premiere,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de pere ;
C'est moi qui, si longtems le plaisir de vos yeux,
Vous ai fait de ce nom remercier les dieux,
Et pour qui, tant de fois prodiguant vos caresses,
Vous n'avez point du sang dédaigné les faiblesses.....
. . . . . .
. . . . . .
Et si je n'avais eu que ma vie à défendre,
J'aurais su renfermer un souvenir si tendre.
Mais à mon triste sort, vous le savez, Seigneur,
Une mere, un amant, attachaient leur bonheur.
Un roi digne de vous a cru voir la journée
Qui devaît éclairer notre illustre hyménée.
Déjà sûr de mon cœur, à sa flamme promis,
Il s'estimait heureux. Vous me l'aviez permis
Il sait votre dessein, jugez de ses alarmes.
Ma mere est devant vous, et vous voyez ses larmes.
Pardonnez aux efforts que je viens de tenter,
Pour prévenir les pleurs que je leur vais coûter.

Nous avons passé à dessein tous les vers pompeux dans lesquels l'a-

mante d'Achile parle de la conquéte de Troie, afin de rendre la comparaison plus égale entre les deux auteurs. Du reste, la noblesse, l'harmonie, la poésie la plus élégante et la plus douce, l'éloquence la plus insinuante brillent dans le discours que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur. Maintenant écoutons Euripide. Traduit en prose, dépouillé de la mesure et de la mélodie des vers grecs, il perdra beaucoup. Mais ce qui nous occupe ici, ce sont les sentimens et les pensées bien plus que les beautés de diction.

Acte Cinquieme, Vers 1211.

IPHIGÉNIE.

" Mon pere, si j'avais l'éloquence d'Orphée, le pouvoir magique d'enchaîner les rochers sur mes pas et de charmer les cœurs par la douceur de mes accens, j'aurais recours à ce talent ; mais je n'ai que des larmes pour défense. Devant cette mere chérie, je presse vos genoux de mes bras supplians. Ne me laissez pas souffrir une mort prématurée ; ne m'envoyez pas avant le tems voir le séjour des ombres. Il est si doux de contempler la lumiere des cieux. C'est moi qui vous ai donné la premiere le nom de pere, moi que vous avez la premiere appelée mon enfant. Votre Iphigénie se traînant sur vos genoux, donna la premiere à ce cœur paternel des plaisirs que vous lui rendiez avec usure. Souvent vous me disiez : Mon enfant, te verrai-je un jour heureuse et florissante dans la maison d'un époux fortuné, comme il convient à ma fille? Et moi, suspendue dans vos bras, caressant comme aujourd'hui votre auguste visage, je répondais : Que ferai-je pour vous mon pere? Je vous recevrai dans votre vieillesse. Ma maison vous offrira les douceurs de l'hospitalité et les alimens qui soutiennent l'homme dans ses travaux. J'ai gardé le souvenir de ces entretiens si chers ; vous les avez oubliés, mon pere, et vous voulez me faire mourir ! Ne le faites pas, je vous en conjure, au nom de mon aïeul Pélops, au nom de votre pere Atrée, et de cette mere qui, après m'avoir enfanté avec douleur, souffre en notre présence des douleurs plus cruelles encore. Qu'y a-t-il de commun entre moi et l'hymen d'Alexandre? Pourquoi Hélene cause-t-elle ma ruine? Tournez les yeux vers moi, accordez moi votre aspect et un baiser, que j'emporte en mourant ces derniers gages de votre amour, si vous êtes sourd à mes prieres. Mon frere, toi, quoique si jeune encore, le défenseur de tes amis, viens par tes larmes supplier mon pere de ne pas consentir au trépas de ta sœur. L'enfance la plus tendre a le sentiment de l'infortune. Regardez votre petit Oreste, ô mon pere, il vous implore pour moi en silence. O mon pere, prenez pitié de votre fille et respectez sa vie."

Malgré notre admiration pour Racine, il nous est impossible de dissimuler que nous trouvons Euripide bien plus pathétique dans ce morceau. Quelle simplicité ? quel naturel! Comme la jeune princesse exprime naïvement son regret de la vie ! Racine a-t-il respecté la vérité quand il lui prête l'impassibilité presque stoïque exprimée par ces vers ?

D'un œil aussi constant, d'un cœur aussi soumis
Que j'acceptai l'époux que vous m'aviez promis, &c.

Iphigénie devait d'abord laisser parler ses craintes et répandre des larmes sur sa cruelle destinée. Plus tard, à la vue des dangers que son pere et son amant courraient pour la défendre, elle deviendra la fille du roi des rois, elle reprendra tout l'or-

gueil du sang d'Agamemnon. Voilà, ce nous semble, la marche du cœur humain. C'est un grand mérite à Euripide de l'avoir si bien connue, d'avoir même accordé une autre scene aux vives douleurs d'Iphigénie à la mort. Il faut avouer aussi qu'Euripide n'eût jamais appelé *des faiblesses* les tendres mouvemens de l'amour paternel. Les plus grands princes pourraient-ils rougir d'être peres ? Enfin, nous remarquerons que la gradation de l'intérêt paraît mieux observé par le poëte grec ; chaque mot ajoute au pathétique de la situation, chaque parole doit arracher une larme au malheureux Agamemnon, et les dernieres prieres de sa fille amolliraient des cœurs de marbre. Peut-être le discours cité offre-t-il des détails de mœurs que tout l'art de Racine ne pouvait exposer à nos injustes dédains sur une scene condamnée à une dignité continuelle, comme le cœur dont elle fut l'image : mais le poëte qui avait eu la hardiesse de nous désabuser des mensonges dramatiques trop fréquens dans Corneille, devait achever son ouvrage et oser tout ce que lui prescrivait sa raison supérieure.

Si la crainte d'abuser de la patience du lecteur ne nous retenait, nous parlerions des adieux d'Iphigénie à Achille et à Clytemnestre, de ces adieux où Euripide s'est surpassé lui-même dans l'expression des sentimens les plus nobles et les plus touchans.

Racine rend avec sa perfection ordinaire plusieurs traits de son modele ; mais il en a oublié, ou plutôt il a craint d'en employer d'autres que l'on regrette bien vivement, et que lui seul était capable de reproduire dans cette langue mélodieuse et nouvelle que personne n'a parlé comme lui. Nous devons nous empresser d'ajouter que la piece entiere de Racine, pour la conduite, les caracteres, la variété des scenes, les oppositions savantes, les mouvemens tragiques, la beauté des coups de théatre s'éleve de toute la hauteur des progrès de l'esprit humain sur l'Iphigénie d'Euripide. Pour que le poëte français surpassat son modele en tout peut-être, il eût fallu qu'il déférât moins à l'ascendant du nom de Corneille, à l'esprit de la cour et même de ses *petits-maîtres*, dont il eût la bonhommie de s'inquiéter quelquefois. Plus semblable aux Grecs, ses maîtres, plus près de la nature, il aurait aimé, apprécié d'avantage la langue des Gaulois, qui a une grâce parfaite pour exprimer tout ce qui porte le caractere de la simplicité. On se convaincra de cette vérité, en opposant le roman grec des *Amours de Daphnis et de Chloé* à la traduction d'Amyot, plus naïve encore que l'original. Racine avec son habileté accoutumée, aurait trouvé de nombreux larcins à presque tous nos anciens auteurs. Sans cesser d'être noble, il aurait trouvé de nouveaux moyens de nous délasser de la monotonie quelquefois fatigante de la pompe tragique. Moliere et Lafontaine puiserent davantage aux sources nationales. On sait avec quel succès le fabuliste particulierement profita du commerce de Marot et de Rabelais même. Les deux contemporains de Boileau sembleraient ne devoir pas faire autorité dans la circonstance, parceque les genres qu'ils ont cultivés autorisaient des libertés que la tragédie n'eût jamais permises. Cependant si Moliere, dans le *Misanthrope* et le *Tartuffe*, a su allier le ton le plus élevé à l'énergie et quelquefois à la simplicité du langage de la satire de Régnier intitulée *Macette* ou l'*Hipocrisie* déconcertée, on avouera que Melpomene elle-même pouvait, sans se mésallier, suivre cet heureux ex-

emple. Quant à La Fontaine, les grâces inimitables de son langage, la variété de ses tons, la naïveté de sentimens et d'expressions qu'il a su très-souvent allier, sans aucune disparate, à toute la magnificence de la poésie, font regretter que Racine et Boileau n'aient pas eu le même amour que lui pour notre vieil idiôme. Leur goût plus sûr et plus sévere que le sien aurait rejeté des choses que le bon homme admit avec trop de complaisance ; nous n'aurions pas vu tomber en désuétude tant de mots si justement regrettés par Fénélon, appauvrir notre langue par des pertes maintenant irréparables ; et ces grands poëtes auraient ajouté à leur gloire immense un nouveau genre de mérite et d'illustration.

DECRET IMPERIAL

Réunion des Etats du Pape à l'Empire de BONAPARTE.

Nos lecteurs verront par le Sénatus-Consulte ci-après, que c'en est fait de l'autorité spirituelle des Papes et de la chaire Pontificale de St. Pierre. Depuis long-tems les Etats de Rome étaient par le fait annexés à l'Empire de Bonaparte, et le Sénatus-Consulte qui prononce cette réunion n'est qu'une simple formalité qui, sans légitimer l'usurpation, la revet d'une apparence constitutionnelle. Mais ce que Bonaparte n'avait pas encore hautement avoué, quoiqu'il l'eût indirectement annoncé dans ces discours et ses journaux, c'est que désormais les Papes qui ne relevaient que de Dieu sur la terre, seront obligés de prêter un serment que la violence aura dicté. Et à qui le prêteront-ils ? à lui ! à lui qui se met au-dessus de toutes les hiérarchies religieuse et politiques ! ! ! !

TITRE PREMIER.

De la Réunion des Etats de Rome à l'Empire.

ART 1er.—L'Etat de Rome est réuni à l'Empire Français, et en fait partie intégrante.

2. Il formera deux départemens : le département de *Rome* et le département de *Trasimene*.

3. Le département de Rome aura sept députés au corps législatif ; le département de Trasimene en aura quatre.

4. Le département de Rome sera classé dans la premiere série ; le département de Trasimene dans la seconde.

5. Il sera établi une sénatorerie dans les départemens de Rome et de Trasimene.

6. La ville de Rome est la seconde ville de l'Empire. Le maire de Rome est présent au serment de l'Empereur à son avénement. Il prend rang, ainsi que les députations de la ville de Rome, dans toutes les occasions, immédiatement après les maires et les députations de la ville de Paris.

7. Le prince impérial porte le titre et reçoit les honneurs de Roi de Rome.

8. Il y aura à Rome un prince du sang ou un grand dignitaire de l'Empire, qui tiendra la cour de l'Empereur.

9. Les biens qui composeront la donation de la couronne impériale, conformément au sénatus-consulte du 30 Janvier dernier, seront réglés par un sénatus-consulte spécial.

10. Après avoir été couronnés dans l'église de Notre-Dame de Paris, les Empereurs seront couronnés dans l'église de Saint-Pierre de Rome, avant la dixieme année de leur regne.

11. La ville de Rome jouira de priviléges et immunités particuliers, qui seront déterminés par l'Empereur Napoléon.

TITRE II.

De l'Indépendance du Trône impérial de toute Autorité sur la Terre.

12. Toute souveraineté étrangere est incompatible avec l'exercice de toute autorité spirituelle dans l'interieur de l'Empire.

13. Lors de leur exaltation, les Papes prêteront serment de ne jamais rien faire contre les quatre proposition de l'Eglise gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé en 1682.

14. Les quatre proposition de l'Eglise gallicane sont déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'Empire.

TITRE III.

De l'Existence temporelle des Papes.

15. Il sera préparé pour le pape des palais dans les différens lieux de l'Empire où il voudrait résider. Il en aura nécessairement un à Paris et un à Rome.

16. Deux millions de revenus en biens ruraux, francs de toute imposition, et sis dans les différentes parties de l'Empire, seront assignés au pape.

17. Les dépenses du sacré collége et de la propagande sont déclarées impériales.

VARIÉTÉS.

Le nécrologe de Paris pour l'année 1809 offre un grand nombre de noms connus : militaires, 20, dont un maréchal d'Empire, 16 généraux et 3 officiers d'un grade moins élevé ; magistrats et fonctionnaires publics, 18 ; ecclésiastiques, 3 ; savants, 14 ; littérateurs, 9 ; artistes, 24 ; étrangers distingués, 27 ; centenaires, 20, dont 3 de 120 ans, un de 114, 2 de 110, un de 109, 2 de 106, 3 de 105, un de 104, un de 103, 6 de 102 à 100.

—

M. Nicholas-Joseph-Pierre Jugan, officier de la Légion-d'Honneur, commandant le vaisseau *le Magnanime*, est mort à Toulon le 1er. Janvier, à l'âge de 35 ans. Il était né à Saint-Malo le 2 Juin 1774. A peine âgé de 28 ans, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau. Il contribua au retour de Bonaparte d'Egypte, étant à cette époque aide-de-camp du Général Gantheaume, sous les ordres duquel il servit pendant toute la campagne. Il s'est distingué au combat de Trafalgar, en remorquant dans le port de Cadix les vaisseaux qui portaient les deux généraux espagnols. L'Amiral Gantheaume, les contre-amiraux Cosmao et Baudin, et toute la marine de Toulon, ont assisté à ses obseques.

—

M. Antonio Martini, archevêque de Florence, est mort le 31 Décembre à Florence, âgé de 89 ans.

—

Les journaux français rendent compte, de la manière ci-après, des occupations de Lucien Bonaparte près de Rome. " Un grand personnage qui habite dans les environs de Rome, a fait faire des fouilles dont le résultat a été qu'on a rencontré des maisons de l'ancienne Tusculanum, garnies d'une quantités de petits meubles et sept grandes statues, parmi lesquelles on voit une muse d'une beauté si parfaite que les Romains l'estiment plus de 25,000 écus."

—

La forteresse de Spandau située dans les états du Roi de Prusse, est si pleine d'officiers prussiens détenus, pour avoir mal fait leur devoir dans les campagnes de 1806 et 1807, qu'on ne peut plus y mettre de prisonniers.

—

Un relevé général de la population de la France, selon les différentes langues que parlent ses habitans, et en nombres ronds, sans les militaires, fait par M. Coquebert-Montbret, offre le résultat suivant :

Langue Française, -	28,126,000.
Langue Italienne -	4,079,000.
Langue Allemande, -	2,705,000.
Langue Flamande, -	2,277,000.
Langue Bretonne, - -	967,000.
Langue Basque, - -	108,000.
Total général,	38,262,000.

Sous les noms de langues française, italienne, allemande, &c. on a compris les patois qui se rapportent à l'une ou à l'autre de ces langues.— On a fait des articles séparés pour le bas Breton et pour le Basque, parce que ce sont des langues particulieres et qui different radicalement, soit entre elles, soit des langues dérivées du Latin, soit de l'Allemand qui est un dialecte.

—

Les censeurs nommés en conformité du décret de BONAPARTE sur la librairie, sont: MM. LACRETELLE, *jeune*; SAUVO, LASELLE, DAUNOU, ex-conventionnel, DESRENAUDES, ex-tribun; ESMENARD, ECHIAFFINO, juge au tribunal des prises; et le MONTEY, chef de bureau de la police générale.

—

Berthier et son épouse ont reçu dans le château de Grosbois, (volé au Génésal Moreau, maintenant résidant dans la Pennsylvanie, à une petite distance de Philadelphie) LL. MM. Bonaparte et sa femme, le Roi de Wurtemberg, Jérôme et Murat. Le prince Kourakin, l'amiral Tchitchakow, et une partie de la cour avaient été invités. Après la chasse, qui a été très heureuse, et que le plus beau tems a favorisée, il y a eu dîner, spectacle et bal. Le château de Grosbois, ses jardins et ses avenues étaient illuminés. Les convives sont revenus à Paris à onze heures du soir.

—

Un nouveau roman de M. *Goethe*, intitulé *les Affinités électives*, surtout parmi les femmes vertueuses ou prétendant l'être. Il parait en effet que l'auteur de *Werther*, dans cet ouvrage de sa vieillesse, persiste à professer les mêmes principes sur l'harmonie des âmes qu'il avait mis en avant dans les productions de sa jeunesse; il en fait une application à la fameuse question sur l'indissolubilité des mariages. Le titre du roman, pris dans la chimie moderne, n'a rien de commun avec le style de l'ouvrage; on en admire les détails, même en désapprouvant le but qu'on suppose à l'auteur.

—

Un marchand nommé Gorochow a envoyé à Pétersbourg, des côtes de la Mer Glaciale, la tête d'un animal d'une grosseur extraordinaire. Cette tête, qui est parfaitement bien conservée, a été présentée à l'Empereur par le ministre du commerce. S. M. a donné la médaille d'or au marchand Gorochow.

—

Dans le gouvernement de Simbirsk, dans le cercle de Korsun, à 4 werstes du village de la couronne Kassaur, il se trouve un district où la terre brule depuis trois ans. On ne voit pas de feu, mais bien de la fumée qui sort de divers endroits. La terre s'affaise sensiblement. En pressant la terre sur les bords, il en sort des flammes. Les habitans de Kassaur disent que non loin de cet endroit, la terre avait également brûlé il y a douze ans, et s'était éteinte d'elle-même. Là où la terre s'était enfoncée, est sortie une source d'eau.

—

On écrit de Coire: on connait maintenant la maniere dont, il y a quelques mois, l'accusé Shénardi, prévenu d'avoir favorisé les insurgés tyroliens, fut informé de l'arrivée du colonel Suisse qui venait l'arrêter. Le gouvernement des Grisons avait donné pour guide à ce colonel son premier secrétaire et un gendarme. Ils arrivent à Goma; le gendarme entre dans l'auberge, y trouve quelques gens armés, et la peur le saisit. Il court chez un capucin, se confesse, en l'assurant qu'il sera la premiere victime cette nuit

de la résistance que va faire Schenardi, dans la maison duquel il était bien connu. Le capucin, à son tour, comme apôtre de la paix, n'a rien de plus pressant que d'aller trouver Schenardi, et de l'engager à n'opposer aucune résistance. Celui-ci, pour ne pas être tenté de manquer aux avis du révérend pere, s'évade sans perdre un moment.

—

M. L'Abbé de Fénélon vient d'être enlevé par une mort prématurée à ses amis et à une famille qui, depuis un petit nombre d'années, à fait tant et de si sensibles pertes. Petit-fils de ce Marquis de Fénélon tué à la bataille de Rocoux, l'éleve et l'objet particulier des affections de l'immortel archevêque de Cambray, M. l'Abbé de Fénélon se montrait digne de cette belle origine et cet illustre aïeul en qui les plus nobles dispositions naturelles avaient été développées par la meilleure éducation, et le plus vertueux et le plus aimable instituteur. Nommé, à l'age de 24 ans, aumônier du Roi, il venait de finir avec succès ses études de Sorbonne, où la douceur de ses mœurs, l'aménité de son caractere, et ses qualités aimables et éminemment sociales, l'avaient fait chérir de tous ses camarades, lorsque les orages de la révolution le forcerent de se retirer à la Martinique, dans une possession de sa famille. C'est là qu'il a succombé à une douloureuse maladie, âgé d'environ 44 ans.

—

Le préfet de Dusseldorf, grand-duché de Berg, a adressé au maire d'Essen une circulaire, dans laquelle il engage ce fonctionnaire à entretenir la bonne intelligence entre les douaniers français et les habitans ; ceux-ci, dit le benin administrateur, doivent être persuadés que la douane en saisissant les marchandises anglaises, ne fait que remplir les intentions les plus formelles de S. M. l'Empereur des Français, et que cette interruption momentanée des relations commerciales est un sacrifice exigé par les plus chers intérêts de l'Europe, et qui aura les suites les plus avantageuses pour les négocians du continent, en les délivrant du monopole britannique. On voit que les Allemands n'aiment pas les douaniers français ni les prohibitions de Bonaparte.

—

Bonaparte a rendu un nouveau décret sur les prix décennaux. L'époque de leur distribution est remise au 9 Novembre 1810. Le nombre des prix est beaucoup augmenté : il y en aura quatre pour les sciences physiques et mathématiques, un pour la biographie, un pour la comédie, un pour le poëme didactique, un pour une traduction en vers, deux pour la peinture, deux pour la sculpture, un pour l'art typographique. Le jury motivera ses jugemens sur les ouvrages soumis au concours, et en indiquera les défauts. Le rapport sera discuté devant les quatre classes de l'Institut. Il sera imprimé avec les observations des classes ; ensuite le Corse prononcera.

—

Un journal de Berlin contient l'anecdote suivante :

Il existe en Russie une société d'économie rurale, dont M. de Kotzebue est le secrétaire. Cette société avait fait venir d'Angleterre plusieurs nouveaux instrumens d'agriculture anglaise. Le vaisseau qui transportait ces objets en Russie tomba dans les mains des Anglais, et fut déclaré de bonne prise. M. de Kotzebue en étant informé, écrivit à l'Amiral Saumarez une lettre dans laquelle il le priait de remarquer "que ces instrumens étaient

une propriété particuliere ; il ajoutait que le but de ceux qui les avaient fait venir en Russie, était de servir l'humanité en répandant des inventions utiles, et qui font honneur à la nation anglaise ; qu'enfin lui, Kotzebue, se flattait d'autant plus d'en obtenir la restitution, qu'étant auteur de beaucoup de pieces de théâtre, représentées à Londres avec succès, il pourrait se croire quelque mérite aux yeux des Anglais." L'amiral Saumarez a fait rendre les instrumens d'agriculture, et en a accompagné l'envoi d'une lettre pour M. de Kotzebue. L'amiral lui dit qu'il se fait un plaisir d'autant plus grand de restituer ces objets, qu'il y trouve une occasion de payer une dette de sa nation dont il n'avait aucune connaissance, et de témoigner à M. de Kotzebue la reconnaissance de ses compatriotes pour les pieces dont il a enrichi le théâtre anglais.

—

Suivant des lettres de Kœnigsberg, on est à la découverte d'un trésor considérable dans les environs. L'évêque de l'Ermeland a trouvé dans ses archives des indications portant que le clergé catholique avait enfoui, du tems de la réformation, ses trésors, dans un endroit spécifié avec détail. L'évêque a déclaré la chose au gouvernement, qui a ordonné sur le champ des fouilles dans cet endroit. On a en effet trouvé quelques vases d'or et d'argent d'assez grand prix ; mais il faut qu'on n'ait pas trouvé la vraie place du trésor entier, les découvertes s'étant bornées jusqu'à présent à ces vases.

—

Deux des dames d'honneur de l'ex-femme de Bonaparte ayant voulu se retirer de la cour, l'une (Mad. de la Rochefoucault) a suivi sans obstacle celle qu'elle avait consenti à reconnaître comme sa souveraine, l'autre (Mad. de Montmorency) a été arrêtée.

—

Bonaparte est menacé d'une attaque d'apoplexie. Il devient énorme et a la tête enfoncée dans les épaules. On lui fait faire tous les jours les exercices les plus violens. Il avait essayé d'obliger Josephine à signer une déclaration qu'elle n'avait jamais été mariée par-devant un prêtre ; il lui promettait pour prix de sa complaisance la souveraineté de la Toscane, reversible à son fils ; mais elle a refusé. Alors est venue la scene comi-tragique.

DE LA DOTATION DE LA COURONNE DE BONAPARTE.

Nous donnons ci-après les principaux articles du décret concernant la donation de la nouvelle couronne française. On verra qu'il altere le principe de la possession des domaines nationaux.

La dotation de la couronne se compose des palais, maisons, terres, parcs, domaines, rentes, manufactures, compris dans les positions des articles 1 et 4 de la loi du 28 Mai 1791.

Seront donnés en remplacement des palais, maisons, terres, bois, parcs, domaines, qui, ayant fait partie de la dite dotation, aux termes de la dite loi, ont été aliénés comme propriétés nationales, les terres, bois et domaines compris dans l'état annexé au présent sénatus-consulte.

Moyennant le dit emplacement, il n'y aura plus lieu à aucune réclamation sur cet objet.

Les palais de Turin, Stupinis, Parme et Colorno, feront partie des biens de la couronne. Il y sera joint une dotation en terres et domaines, produisant un revenu net et annuel de 1,400,000 fr.

La couronne demeurera chargée de meubler, entretenir et réparer les

dits palais, et d'affecter, sur le revenu de la dotation qui y sera attachée, une somme annuelle d'un million de rentes au prince grand-dignitaire, gouverneur-général des départemens au delà des Alpes, pour l'entretien de sa cour, lequel aura, en outre, la jouissance des dits palais et de leurs dépendances, conformément au réglement du palais.

Le palais Pitti, à Florence, et ses dépendances, le palais de la Crocetta, le Poggio impérial, le Poggio de Cajano, le Castillo de Protellino, la villa de Cassagiolo, et les palais de Pise et de Livourne, feront partie des biens de la couronne. Il y sera joint une dotation en terres et domaines, produisant un revenu annuel de 1,500,000 fr.

La couronne demeurera chargée de meubler, entretenir et réparer les dits palais, et d'affecter, sur le montant de la dotation qui y sera attachée, une somme annuelle d'un million de francs de rente, au prince grand dignitaire, grand duc ou grande-duchesse, gouverneur-général de Toscane, pour l'entretien de sa cour, lequel aura, en outre, la jouissance des dits palais et de leurs dépendances, conformément au réglement des palais impériaux.

Au moyen des affectations ci-dessus, il ne sera attaché aucun traitement à la dignité de gouverneur-général des départemens au delà des Alpes, et à celle de gouverneur-général des départemens de la Toscane.

Les diamans, perles, pierreries, tableaux, statues, pierres gravées et autres monumens des arts, qui sont, soit dans les musées des arts, soit dans les palais impériaux, font partie de la dotation de la couronne ; l'inventaire en sera dressé et transmis au sénat pour être annexé à la minute du présent sénatus-consulte.

Les meubles meublans, voitures, chevaux, &c. font également partie de la propriété de la couronne, jusqu'à concurrence d'une valeur de 30 millions.

Les empereurs peuvent augmenter, soit par testament, soit par donation entre-vifs, le mobilier de la couronne.

Les biens qui forment la dotation de la couronne sont inaliénables et imprescriptibles.

Ils ne peuvent être engagés ou chargés d'hypotheques ou d'affectations.

L'échange des immeubles attachés à la dotation de la couronne ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un sénatus-consulte.

Du Domaine extraordinaire.

Le domaine extraordinaire se compose des domaines et biens mobiliers et immobiliers que l'empereur, exerçant le droit de paix et de guerre, acquiert par des conquêtes ou des traités, soit patents, soit secrets.

L'empereur dispose du domaine extraordinaire, 1. pour subvenir aux dépenses de ses armées ; 2. pour récompenser ses soldats et les grands services civils ou militaires rendus à l'état ; 3. pour élever des monumens, faire faire des travaux publics, encourager les arts, et ajouter à la splendeur de l'Empire.

Toute disposition du domaine extraordinaire, faite ou à faire par l'empereur, est irrévocable.

Du Domaine privé de l'Empereur.

L'empereur a un domaine privé provenant, soit de donations, soit de successions, soit d'acquisitions, le tout conformément aux regles du droit civil.

Les biens du domaine sont administrés par un intendant général qui exerce les actions judiciaires de l'empereur, et contre qui toutes les actions à la charge de l'empereur

sont dirigées et les jugemens prononcés.

Tous les meubles de la couronne excédant la valeur de 30 millions, fixée par l'art. 9, titre 1er. font partie du domaine privé.

L'argent comptant et les valeurs de toutes especes, déposés dans les caisses de la couronne et du domaine privé au moment de l'ouverture de la succession, appartiennent au domaine privé.

L'Empereur dispose de son domaine privé, soit par acte entrevifs, soit par disposition à cause de mort sans être lié par aucune des dispositions prohibitives du Code Napoléon.

L'Empereur ne peut, avant vingt-cinq ans, faire une disposition entre-vifs de son domaine privé.

L'Empereur âgé de seize ans, pourra disposer, par acte de derniere volonté, jusqu'à concurrence de la somme de 12 millions.

En cas de décès de l'empereur sans avoir disposé en tout ou en partie de son domaine privé, sa succession est réglée ainsi qu'il va être expliqué.

Si l'empereur ne laisse qu'un enfant et qu'il soit mâle, il recueille tout le domaine privé.

Si l'empereur laisse plusieurs enfans mâles ou des deux sexes, ils partageront également entre eux le domaine privé, mobilier ou immobilier, jusqu'à concurrence du capital de 3 millions de rente pour chacun d'eux, avec la propriété d'un palais meublé, et l'avance d'une somme égale à une année de revenu, le tout indépendamment de leur apanage, s'ils en ont un.

Le surplus appartiendra à l'aîné.

Si l'empereur ne laisse que des princesses, elles recueillent leur part du domaine privé comme le feraient les princes et jusqu'à la même concurrence. L'ainée desdites princesses pourra hériter jusqu'à concurrence de 6 millions de revenu.

Tout diamant et pierre précieuse taillés ou gravés, d'une valeur au-dessus de 300,000 fr. ; tout tableau de peintres morts depuis cent ans, toute statue, médaille ou manuscrit antiques seront réunis de droit au mobilier de la couronne.

Le douaire des impératrices est à la charge de l'état. La quotité de ce douaire est fixée par un sénatus-consulte, lors du mariage de l'empereur et du prince impérial, ou lors de l'avénement au trône du prince puiné, s'il a été marié avant le tems où il a acquis la qualité d'héritier présomptif de la couronne.

La lettre suivante écrite par Sa Majesté Très Chretienne Louis XVIII Roi de France, à son compagnon d'infortune, le Roi Gustave, l'ancien Souverain de Suede, ne peut manquer d'exciter la sensibilité de nos lecteurs.

LETTRE

DE S. M. LOUIS XVIII *AU ROI DE SUEDE*

Monsieur mon frere et cousin, Accablé de douleur, transporté d'indignation à la nouvelle de l'attentat qui ravit à la fois à Votre Majesté sa liberté, l'exercice de sa puissance, et jusqu'à la douceur de voir la Reine son épouse et ses enfans, j'ai, cependant, quelque tems, été soutenu par l'espoir que parmi les descendans des compagnons d'armes de *Gustave Adolphe* et de *Charles* XII, il s'en trouverait qui, vengeant la Majesté Royale outragée, remettraient le sceptre aux mains qui seules ont le droit de le porter. Trompé dans mon attente, je cherchais avec avidité le moyen de pouvoir exprimer à Votre Majesté les sentimens dont mon âme est remplie. J'apprends qu'on peut encore lui écrire, et je me hâte de profiter de cette liberté : si ce n'est une consolation pour Votre Majesté, ce sera une satisfaction pour moi-même.

Je declare donc, que les sentimens d'amitié, de reconnaissance, d'estime, d'admiration, qui m'attachent à la personne de *Gustave* IV, loin d'être altérés par ses malheurs, en ont reçu une nouvelle force: que je n'ai jamais plus cruellement senti le poids de ma propre infortune, que dans cette circonstance où elle me réduit à des vœux ardens sans aucune puissance; que je ne perds pas cependant, l'espérance de voir la devine providence, à laquelle Votre Majesté à eu recours, dès le premier instant, venir à son aide et à celle de sa famille, bien certain, par la connaissance du caractere de Votre Majesté, qu'alors le pouvoir de pardonner sera le principal des attribus de la couronne dont elle voudra faire usage; enfin, qu'en attendant ces heureux jours, je proteste comme Roi, contre la violence faite à la personne sacrée de *Gustave* IV, non-seulement en raison des sentimens que je viens d'exprimer, mais aussi parce que cette violence est une nouvelle application de principes destructifs de toute autorité et subvertifs de toute ordre social.

Que Dieu veille sur Votre Majesté! c'est la priere de l'amitié la plus vraie, de l'intérêt le plus vif, enfin, de tous les sentimens avec lesquels je suis, Monsieur mon frere et cousin, de Votre Majesté le bon frere et cousin,

(SIGNÉ)

LOUIS.

A. HARTWELL, *Buckinghamshire, ce 24 Avril* 1810.

[La piece suivante intitulée *Notice sur Hoffer*, que nous avons extrait des Journaux Français qu'un de nos abonnés a eu la bonté de nous prêter, fait voir les faussetés et les détours dont se sert le gouvernement français pour tromper et prévenir les peuples contre les patriotes et les héros qui défendent leur pays, contre les hordes sanguinaires avec lesquelles il cherche à asservir le monde entier.]

NOTICE SUR HOFFER.

++++

"Le trop fameux Andreas Hoffer, connu sous les divers noms de Sandwirth et du Barbon, que les gazettes allemandes, peut être à dessein, disaient à Vienne avec sa famille, a été arrêté le 27 de ce mois, dans une mauvaise cahutte, sur la sommité des montagnes du Val de Passeyr, où par le conseil secret des ennemis de la France, il devait attendre les événemens du printems. Sa retraite découverte, un détachement des 13me. et 29me. régimens, sous les ordres du chef de bataillon *Lautier*, s'est porté sur ce point dans la nuit du 27, et à quatre heures du matin la cabane a été cernée. Les grenadiers ont frappé à la porte: aux premiers coups Hoffer a ouvert et a dit: "Je suis Andreas Hoffer, Je "suis à la merci des Français; qu'on "me fasse mourir sur-le-champ, "mais de grâce épargnez ma femme et mes enfans, qui sont innocens et ne peuvent pas être responsables de ma conduite." Avec lui était son secrétaire, jeune homme de dix-huit ans, échappé du collége, et le fils d'un médecin de Gratz. On a trouvé dans la chaumiere quatre carabines chargées, un sac rempli de papiers, un portefeuille contenant environ 1200fr. en monnaies diverses, et 28,200 florins en billets de la banque de Vienne.—Hoffer et sa famille ont été conduits à Botzen, où le Général Baraguay-d'Hillier leur a fait donner les secours que réclamait l'humanité.—Son enfant, âgé de 14 ans, ayant eu les pieds gelés, est resté à l'hôpital de Botzen. La mere a été renvoyée dans le Passeyr pour y soigner trois petites filles en bas âge.—Hoffer, sous la garde d'une forte escorte, est parti pour les prisons de Mantoue. Hoffer n'est pas un méchant homme ou un être personnel-

lement dangereux, mais la puissance magique que son nom exerce sur les esprits, nous ne dirons pas du peuple, mais de la nation tyrolienne entiere, le soin que l'on a eu de sceller de ce nom les actes particulieres, pourraient, dans une circonstance quelconque, favoriser un nouveau système de rébellion. On nous pardonnera d'esquisser ici le portrait d'Hoffer, si on pense à la célébrité dont cet homme a joui dans la rébellion du Tyrol, ou rôle que lui ont fait jouer les insurgés du pays, conformément au plan tracé primativement par des meneurs autrichiens.

" Andreas Hoffer, dont on vendait le portrait à Vienne, qui a été en relation avec des personnages de la plus haute distinction, est tout simplement un bon homme exerçant la profession d'aubergiste au Sand, près de Saint-Léonard, dans la vallée du Passeyr. Son âge est 45 ans, sa taille est celle d'Hercule ; c'est le plus bel homme, le plus fort que nous ayons encore vu. Sa physionomie est douce, sa barbe noire, longue et touffue lui donne un air patriarchal ; ses vêtemens sont ceux d'un paysan. Son cœur semble étranger à l'ambition. Son esprit est sans culture ; son caractere paraît faible. Cette faiblesse, combinée avec du fanatisme religieux et une grande crédulité, expliquerait la facilité avec laquelle il s'est laissé entraîner dans l'insurrection et charger d'un rôle qui ne convenait ni à ses moyens, ni à son caractere. On a voulu lui persuader qu'il serait le Guillaume Tell de sa patrie, et il l'a cru. Cependant (comme il le dit lui-même) il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il n'était qu'un mannequin qu'on faisait mouvoir. On scellait de son nom des actes, des proclamations, de prétendus ordres dont il n'avait aucune cannaissance. On lui envoyait des subsides qu'il ne touchait pas, et dont il ignorait l'emploi. Il a révelé qu'ouvrant les yeux, il avait été plusieurs fois tenté, depuis la paix, de se rendre à l'armée française, mais que les avertis meneurs faisaient garder sa personne ; des sicaires veillaient auprès de lui, le menaçant à chaque instant de la mort s'il désertait la cause. Alors il s'est abandonné au destin, par résignation religieuse, sans espérance et sans crainte. De quel prix était donc la présence de cet homme au milieu des insurgés ? car il n'allait jamais au feu, était aussi étranger à la politique et à l'administration qu'à la profession des armes. C'est ici que l'étonnement provoquerait une foule de questions aussi difficiles à résoudre qu'importantes pour les gouvernemens. Hoffer est un paysan, et Hoffer est la divinité, le grand Lama du peuple Tyrolien. On le regarde comme un saint. Le respect, la vénération que lui porte l'habitant des campagnes est un fanatisme qui a gagné les familles les plus distinguées du Tyrol. Son nom exerce sur tous les esprits un pouvoir magique. Dans l'état de tranquillité où se trouve maintenant cette contrée, nous avons vu le peuple, du sommet de ses rochers comme du sein des villes, accourir en foule sur le passage d'Hoffer prisonnier : les uns élevaient les mains vers le ciel, ou faisaient des signes de croix, les autres fixaient sur lui les yeux remplis de larmes ; tous lui prodiguaient des gages d'attachement et de la plus profonde douleur. On aurait dit que l'existence de chaque Tyrolien était attachée à celle de cet homme, ignorant et simple. Ce fanatisme, quelle qu'en soit la cause, rend bien précieuse pour nous la possession de l'idole, elle ravit à la malveillance un des plus puissans moyens de ressusciter les troubles, car ceux des chefs qui ont échappé à la punition, dé-

pouillés du manteau dont ils se couvraient, ne sont déjà plus aux yeux du peuple que des intrigans qui ont cherché dans les désordres publics le moyen de réparer ceux de leur propre maison. On doit ajouter à la louange d'Hoffer, qu'il a traité avec humanité, autant qu'il l'a pu, les prisonniers de guerre, n'a ordonné la mort de personne, et a préservé plusieurs villes du pillage.

Résumé Politique.

Depuis notre derniere nous n'avons reçu aucun avis intéressant d'Europe.

Don Manuel Rodriguez Aleman y Pena, jeune homme âgé d'environ 29 ans, a été exécuté à la Havanne, après avoir été convaincu de haute trahison contre le gouvernement espagnol. Il parait que cet infortuné était un des espions les plus accrédités de Joseph Bonaparte, le prétendu Roi d'Espagne.

L'on peut s'attendre à recevoir sous peu des avis très intéressant de l'ancien monde, car le navire américain le *Pacifique*, capitaine Stanton, fin voilier, devait faire voile de Liverpool pour New-York vers le dix de Juillet.

---

*Réponse à M. le Savoyard dans l'*Aurora *du* 10 *du courant.*

Je vois avec plaisir M. le Savoyard, que votre philantropie, vous a fait mettre de côté le souvenir de la déconfiture honteuse que vos prédécesseurs éprouverent lorsqu'ils eurent la témérité de surprendre Genéve, lieu de ma naissance.

Je ne sais jusqu'à quel point peut, un Savoyard, aimer les tyrans et la tyrannie ; ce que je sais très bien, c'est qu'un Génevois, Citoyen du Monde, tel que je me professe, ne saurait pactiser avec l'affreux système des noyades, de milliers de négres artificieusement trompé ; avec les fusillades nocturnes ; avec les captieux jugemens du Tribunal Révolutionnaire (dit spécial) institué par Napoléon et présidé par l'infâme Amar ; je dois aussi comme homme sensible aux malheurs de mes semblables exécrer celui qui a osé insulter à l'humanité par le rétablissement de la question, et généralement de toutes les horreurs de l'hideuse et dégoutante féodalité ; qui surpasse en cruauté les Phalaris et les Agatocles ; finalement je ne puis sans un sentiment de la douleur la plus profonde, voir les nombreuses et atroces exécutions militaires et de la Police, sous lesquelles gémissent les vassaux du moderne Nabis.

J'ignore si des Français dignes de ce nom, ont pu se formaliser de ce que j'ai dit à l'égard des sourdes menées de l'usurpateur qui, leur a ravi jusqu'à la faculté de penser. Je puis vous assurer, M. le Savoyard, que j'ai l'honneur d'en voir de très respectables qui, n'ayant trouvé aucune espece de similitude entre leur caractere et ceux des tableaux que j'ai tracé, continuent de me traiter avec la même urbanité qu'auparavant ; si d'autres moins estimables sans doute, par la part qu'ils ont pris et prennent aux forfaits de leur Maître, se fachent contre moi, tant pis pour eux, je dis en cela que qui est morveux se mouche.

Tout le sarcasme, M. le Savoyard, les libelles et les satires diffamatoires ne sauraient faire impression que sur des cervaux faibles et mal organisés, l'ironie même la plus malicieusement raffinée, ne saurait détruire dans l'esprit de l'homme pensant, vertueux et impartial le caractere de réprobation, que méritent les actions du plus exécrable et abominable de tous les tyrans.

Si des milliers des Français, ont perdu leur fortune et la vie en Amerique, si ceux qui restent sont chassés et poursuivis comme des bêtes fauves, n'est-ce pas l'ouvrage de l'insatiable cupidité de Napoléon, qui,

Aux meurtres, aux trahisons il doit tous ses exploits ;
L'intrigue, les complots, les crimes sont ses lois:
Il alimente un feu que rien ne peut éteindre,
Et couvant sous la cendre, est encore plus à craindre.

Mais d'après l'insinuation que vous me donnez, M. le Savoyard, que rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un *Fripon*, que dois-je penser de vous même qui gardez l'anonyme ; Ne seriez-vous pas par hazard un de ces Istrions qui, sous les bannieres des Fouché, des Lébois, sont honorés du titre pompeux de Mouchards ? Si cela était ainsi, M. le Savoyard, j'avoue qu'il y aurait de la malice de votre part.

Je crois qu'à titre de retour, je vous dois M. le Savoyard un conseil, c'est que vous fassiez signer et parapher vos éloquens écrits, par les agens supérieurs de Napoléon, pour qu'à votre arrivée en France vous les fassiez approuver par le très Révérend Inquisiteur *Barrere*, afin de vous servir au besoin ; prenez surtout bien garde de ne pas vous risquer jusqu'aux Etats Espagnols, car vous y seriez pendu en dépit de toutes les Marmotes et de Bonaparte.

Le prix de L'Hémisphère est de Dix Piastres par an, payables d'avance.

PHILADELPHIE—IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.